

CSAD-SD du 5 février 2026

[Ce compte-rendu ne reprend pas strictement l'ordre chronologique de l'instance. Il est réorganisé logiquement pour la clarté du propos.]

[Les passages en italique et entre [] sont des commentaires, remarques, précisions qui n'ont pas été tenus en séance. Certains développements longs partagent des argumentaires et des informations qui permettent de mieux saisir ce qui se joue derrière les échanges en CSAD, avec la Dsden qui représente notre employeur]

Séance de 14h15 à 17h30

Présent.es pour l'administration :

Mme POGLIO (Dasen), Mme RIOU (Secrétaire générale), Mme CHANCEREL (Desco), M. DENIAU (référent pour les lycées), Mme LE-GOURRIEREC (référente pour les collèges)

Présent.es pour les représentant.es des personnels :

FO : M. BEZIER

UNSA : Mme LALLIER, Mme LOOTEN,

CFDT : Mme LOUTELLIER (tient le Secrétariat de la séance)

FSU : M. BEZANNIER (Snep-Fsu), M. COUSIN (Snes-Fsu), M. CRISTOFOLI (FSU), Mme LACHENDROWIECZ (Snes-Fsu), M. MARGANNE (Snes-Fsu), M. MAUTOUCHET (Snuep-Fsu) et Mme MEZIERE (Snics-Fsu).

I – Les Déclarations liminaires :

Déclaration FO :

- Première fois qu'un budget des armées est supérieur au budget de l'Éducation nationale depuis 1945. Dénonciation du rapprochement du monde militaire et du monde de l'enseignement : exemple, la participation à certains dispositifs délivre des points ECTS pour l'enseignement supérieur.
- Dénonciation des cadeaux fiscaux aux plus riches et aux grandes entreprises qui prive de moyens.
- Pour l'École, dénonciation de l'argument démographique qui ne justifie en rien les 3300 fermetures de postes. Des postes ont été fermés par le passé alors même que les effectifs élèves augmentaient. Dénonciation des errements du ministère, des errements budgétaires qui placent les personnels dans l'incertitude.
- Dénonciation de la réforme du concours de recrutement des enseignants.
- Dénonciation de la baisse des DHG en Sarthe et de la perte de divisions.

Déclaration UNSA :

- Profond soutien à la communauté éducative de Guyane : 4 enseignants décédés lors d'un accident sur le fleuve. Soutien aux proches de notre collègue de Sanary-sur-Mer.
- La situation de la jeunesse est critique et les moyens pour l'École sont critiques pour accompagner les élèves à la hauteur de leurs besoins.
- Nécessité d'investir massivement dans le service public d'éducation.

Déclaration FSU : [à lire sur le site](#) du SNES 72.

II – Approbation du procès-verbal du CSAD-SD du 26 juin 2025

- **FSU** : mentionne l'absence de 2 réponses de la DASEN dans la partie des questions diverses => le procès verbal sera soumis à nouveau au vote lors du prochain CSAD.

La Dasen aurait aimé être saisie plus tôt de ces 2 manques pour pouvoir aller chercher l'information en amont du CSAD et que la chose puisse se finaliser plus rapidement. L'information est facile d'accès car les séances sont enregistrées (audio seul).

- **FSU** : fait valoir que nous avons tous et toutes été bousculées dans nos agendas à cause des débats budgétaires.

[Nous vous remettons les 2 questions sans réponse dans le PV : ces lignes sont extraites de notre compte-rendu précédent.

1. Madame la Directrice, quelles sont les principales difficultés qui ont marqué le fonctionnement des collèges et lycées sarthois durant l'année scolaire 2024-2025 ? Quelles sont les principales avancées qui ont amélioré le fonctionnement des collèges et lycées sarthois ?

Dsden manifeste et justifie son refus de ne pas répondre à la question 1.

- Rappel sur ce que sont les « questions diverses » : elles ne doivent pas servir à lancer un débat, aussi intéressant soit-il. Dans le principe, la question diverse n'appelle pas à la réponse [de celui qui l'a posée : une fois que la réponse à une question diverse est apportée, il n'y a pas de réponse à la réponse de la Dsden].

- Une question diverse au CSAD doit porter sur le fonctionnement et l'organisation du Second Degré dans le département.

- Refus de répondre à une question large d'analyse. La Dsden apporte une réponse précise à une question précise.

[Non réponse vaut réponse. La question semble piégeuse pour la Dsden parce que les faits, ce que nous voyons et vivons tous les jours dans les établissements, parlent d'eux-mêmes]

9. Malgré la visite de la F3SCT académique, il n'y a toujours aucune évolution favorable des conditions de travail au lycée Touchard-Washington. Beaucoup de nos collègues voient leur santé être altérée au travail alors même que l'employeur a une obligation de prévention.

La FSU renouvelle sa demande : Madame la Directrice, pourriez-vous, en lien avec Madame la Rectrice, vous saisir de l'Article R421-19 du Code de l'Education, afin d'assister au prochain conseil d'administration du lycée Touchard-Washington ? Nos collègues attendent depuis trop longtemps une telle marque d'attention pour se réconcilier avec l'institution.

La Dasen assume de ne pas donner une suite favorable avec l'argumentation suivante. Le CA est une instance politique. Elle doit pouvoir vivre en interne pour permettre le débat. Ce n'est donc pas souhaitable qu'elle s'y rende. Elle maintient que sa place n'est pas là-bas. `

Elle poursuit qu'une session exceptionnelle de la F3SCT académique s'est tenue à Nantes le 13 juin. Les membres de la délégation qui ont visité le lycée Touchard-Washington ont pu s'exprimer devant la rectrice. Les conclusions qui ont été présentées ne sont pas rédigées de façon définitive.

La F3SCT Académique du 27 juin 2025 aura à l'ordre du jour le lycée Touchard-Washington.

Les choses sont en « instruction », « observation », « analyse », les choses « suivent leurs cours ».

Volontaire ou non, l'oubli porte-t-il sur des questions bénignes ?]

III – Evolution des effectifs dans le département

a) pour la rentrée 2026 :

[Dans ce qui suit, quand il n'est pas fait mention du locuteur en début de ligne, il s'agit des informations présentées par la Dasen]

* 1328 élèves de moins en comptant le 1^{er} degré pour sept 2026. Collèges : moins 354 élèves pour la rentrée 2026 (perte similaire à la moyenne académique). LGT : moins 56 élèves. LP : moins 27 élèves (une perte un peu supérieure à la moyenne académique). Post bac : effectifs stables.

En collège, accélération de la baisse des élèves depuis 2021. Les effets de la baisse se constatent aujourd’hui fortement en 6^e et 5^e. Cela remontera ensuite sur les deux autres niveaux du collège et arrivera au lycée.

[5 ans à venir pas drôles du tout pour le Second degré : à nous de nous mobiliser puissamment pour imposer au(x) gouvernement(s) de valoriser la baisse démographique avec des classes à petits effectifs ! Si cela nécessite plus de postes, à nous de gagner la bataille de la revalorisation pour rendre nos métiers attractifs !]

Le LGT : le rebond démographique de l'an dernier en Première remonte en Terminale. Pour la 2GT, démographie stable, en lien avec un travail d'orientation mené par la Dsden et les chefs d'établissement. Baisse d'élèves en Première prévue pour la rentrée.

Le LP : stabilité des effectifs depuis la rentrée 2024.

Le postbac : stabilité prévue pour 2026-27 sans doute dans le cadre de la formation initiale. (En réponse à l'interrogation de la FSU qui cherche à savoir si les apprentis dans le postbac BTS sont comptés ou non)

Les collèges privés perdent plus d'effectifs que le Public.

- **FSU** : ce n'est pas forcément réjouissant. Car cela s'accompagne d'un accroissement de l'écart des IPS Public-Privé au profit du Privé. Or, c'est la diversité sociale dans un établissement scolaire qui permet à tout le monde de progresser.

[En 2024-2025, l'IPS du Privé sur le département est de 115,9 pour le niveau collège. Celui du Public est de 102,1. Un Privé moins attractif peut s'expliquer de plusieurs façons dont 2 qui expliquent pourquoi l'écart des IPS entre Privé et Public augmente. Soit les familles n'ont plus les ressources suffisantes => le Privé accueille donc en proportion davantage de familles favorisées. Et à l'inverse, le Public reçoit davantage de familles moins favorisées. Soit les établissements privés renvoient les élèves en difficulté, qui peuvent ou non être des élèves issus de familles moins favorisées. Ces élèves en difficulté ou moins favorisés vont alors dans le Public.

Dans tous les cas, le Public doit faire face à de plus en plus d'élèves qui ont besoin d'une attention importante et le tout, avec des moyens en baisse. Si ce manque de moyens dégrade fortement le climat scolaire du Public, les familles favorisées le quitteront pour aller dans le Privé.]

Indice de Position Sociale : c'est une version améliorée des catégories socioprofessionnelles que l'Education Nationale utilise qui s'exprime sous forme d'un score entre 45 et 185. Ensuite, pour un établissement, on fait la moyenne des IPS de tous les élèves. Pour un département, on fait la moyenne des IPS de tous les élèves. C'est un indicateur bien moins simple à lire que les % d'élèves favorisés, défavorisés...]

- Cfdt souhaiterait savoir le nombre d'élèves qui quittent un lycée professionnel public et qui poursuivent une voie professionnelle (formation ou apprentissage) dans le Privé.
- Dsden : on pourrait observer les taux de passage 2^{nde}-1^{ère} et 1^{ère}-T^{le} et estimer les départs. Les chiffres ne sont cependant pas connus. A l'inverse, on observe aussi des ruptures d'apprentissage qui conduisent des jeunes à revenir dans un LP public, même si ce n'est pas toujours évident pour les enseignant.es qui les accueillent.

IV - La répartition des moyens horaires

- a) La répartition faite par l'académie entre les différents départements
 - Il est demandé à l'académie de rendre 99 ETP.
 - La Sarthe perd 440 élèves dans le 2nd degré et doit rendre 22 ETP.
 - FSU : demande si l'on connaît le principe de répartition des diminutions d'ETP. Cette dernière ne correspond en rien à l'évolution démographique des départements de l'académie.
 - Dsden : la question a aussi été posée au CSA Académique. Mais aucune réponse donnée.

[remarque humoristique du Snes72 : cela dépend-il du nombre de départs en retraite ?]

- b) « Accompagnement pédagogique renforcé » :

- Les groupes de besoin sont désormais facultatifs : ils relèvent du strict choix des collèges. Il n'y a donc ni dispositif pour cela, ni dotation horaire dédiée.
- Le dispositif nouveau est l'Accompagnement pédagogique renforcé. La dotation horaire pour les groupes de besoin disparaît mais une nouvelle dotation horaire pour l'Accompagnement pédagogique apparaît. La Dsden ne sait pas si ce « transfert de dotation » s'est fait en quantité horaire équivalente, moindre ou supérieure.

[La question ne se pose même pas au regard des DHG en forte baisse]

- Les résultats aux évaluations nationales d'un collège orientent sa dotation horaire pour l'accompagnement renforcé en Français et en Mathématiques. C'est le Rectorat qui la détermine ensuite et qui intègre ces heures dans la DHG communiquée au collège.
- Le ministre a demandé aux chefs d'établissement de trouver la forme la plus adaptée à leurs collèges (soutien, groupe supplémentaire, approfondissement, co-intervention...). Les chefs d'établissement identifient la forme avec les conseils pédagogiques.

- FSU : la baisse démographique ne pourrait-elle pas être mise à profit pour réduire le nombre d'élèves par classe ? Ce serait mieux que tous ces petits dispositifs supplémentaires. Ils peuvent aussi, par exemple, ajouter des heures en plus à des élèves en difficultés quand la forme prise est du soutien.

- Dsden : il n'appartient pas à la Dsden de décider de ces heures. La forme prise n'entraîne pas forcément d'heures en plus pour des élèves en difficulté. Et sur le département, on n'observe pas une augmentation du ratio Elèves/Divisions. Ce ratio est stable.

- FO : ne pourrait-on pas avoir des heures fléchées au lieu d'une dotation globale ?

- Dsden : le conseil pédagogique avec le chef d'établissement orienteront l'aide à développer.

- FSU : peut-on connaître le volume de cette enveloppe ?

- Dsden : le calcul n'a pas été fait.

- FO : les collèges avec des classes à horaires aménagés (ex une classe musique) ont-ils reçu des dotations horaires spécifiques et fléchées pour ces classes ?
- Dsden : oui et elles sont bien intégrées dans les DHG transmises aux établissements.
- FSU : rappelle que ce sont les conseils d'administration qui entérinent les choix d'organisation pédagogique et non les conseils pédagogiques. Une crainte : la recherche scientifique est constante. Dès que des tests déterminent l'obtention de moyens, les professionnels finissent toujours par s'adapter et par tricher et pas forcément pour de mauvaises raisons. Si un établissement veut la stabilité de ses équipes, on peut facilement trouver le moyen de rater les tests (des problèmes pour se logger en début d'heure de sorte que seule la moitié du test a pu être faite). Il est plus sage de donner les moyens à tout le monde et de mettre à profit la baisse démographique pour réduire le nombre d'élèves par classe. Et oui, la stabilité du ratio Elèves/Divisions fait qu'il y a toujours la moitié des collégiens sarthois (hors rep/rep+) scolarisée dans une classe de 26 élèves ou plus.
- Dsden : sur les tests, ce n'est que le point de vue de la FSU, qui peut faire remonter cette crainte au ministère. Elle fait confiance au professionnalisme des personnels.
- FSU : en tant qu'élus, nous faisons remonter les choses à la personne qui représente l'employeur
- Unsa se joint à ce que dit la FSU : il faut faire baisser le nombre d'élèves par classe.

c) Principes de la Dsden pour répartir la DHG entre établissements

- Souci d'équité entre les collèges, entre les lycées (selon leur type).
- Priorisation pour l'Education prioritaire.
- On regarde le nombre d'élèves par classe dans les collèges et lycées.
- Depuis 2025, les élèves ULIS sont pleinement comptés dans les classes.
- Situation (sociale, démographique...) des territoires où sont les collèges.
- Prise en compte de l'IPS.

* la dotation en moyens pour les collèges

- Echange Dsden FSU sur la capacité de la Dsden, au regard des moyens donnés au département de la Sarthe, de faire une répartition juste, fine et équitable des DHG entre établissements. La FSU a démontré (voir [l'enquête du Snes 72 sur les effectifs par classe](#)) qu'en utilisant le seul critère des seuils de classe, on aurait la même répartition que la Dsden à 8 divisions près pour l'année 2025-2026. La Dsden ne peut faire du pilotage fin qu'avec 8 divisions. La Dsden n'est pas d'accord : elle prend bien en compte la réalité pour ne pas créer de classe à 30. *[L'étude du Snes 72 montre que cela n'aurait jamais pu arriver : par exemple deux classes de 22 et 22 élèves ne permettent pas de faire une seule classe de 30 ou de 44]* Pour la FSU, la dotation du ministère pour la Sarthe ne permet de faire aucun pilotage fin.

[En revanche sur les heures qui ne dépendent pas du nombre de divisions, il est possible qu'un établissement puisse être plus ou moins aidé. Cette réalité n'est pas appréhendable au niveau des chiffres globaux du département. Mais ces heures hors divisions ne changent pas l'essentiel : le nombre de divisions détermine les conditions d'exercice de nos métiers.]

- Cfdt : ne peut-on pas utiliser d'autres critères que les résultats aux évaluations nationales pour distribuer la dotation supplémentaire ? On peut effectivement voir sur le terrain les réalités pas très bonnes dans lesquelles se passent les tests.
- Dsden : prend en compte de nombreux critères et malheureusement, ce n'est pas elle qui détermine la dotation horaire pour la Sarthe.

- **FSU** : saignée pour les collèges avec perte de $\pm 500h$ pour une diminution de ± 450 élèves. De plus, on observe toujours de forts décalages pour les lycées entre les prévisions de janvier et leur concrétisation en septembre : souvent les effectifs sont très inférieures aux prévisions.

- Dsden : c'est pour cela qu'il y a des ajustements au profit des collèges en juin.

- **FSU** : existe-t-il une réserve de moyens horaires ?

- Dsden : il en existe une pour le programme lancé par le ministre, les « collèges en progrès » (nouveau nom du plan « 800 collèges ») *[Le Snes 72 a des échos de cette dotation dans d'autres départements : ce n'est pas considérable. Mais à l'échelle d'un établissement, on est bien souvent à l'heure poste près. Le ministre ne devrait pas faire sa propre promotion politique avec les moyens de l'Ecole : qu'il trouve d'autres moyens pour satisfaire ses ambitions. Ou mieux, s'il a des moyens supplémentaires, qu'il les donne aux établissements où les professionnels les utiliseront au mieux]*

- **FSU** : nous répétons notre remarque de l'an dernier. Nous avions appris par les services de la Dsden que les lycées qui ont des sections à effectifs fixes étaient dotés de moyens faisant comme si elles allaient à la rentrée faire le plein. La démographie sur les dernières années montrent que ce n'est quasiment jamais le cas.

En opérant ainsi, dans le partage des heures en janvier entre collèges et lycées, on favorise les lycées. Des collèges votent donc des fermetures de poste pour découvrir en juin que les postes supprimés sont viables. Ces fermetures peuvent amener à des services partagés : des collègues se mettent à temps partiel pour ne pas les faire => le Rectorat est obligé de trouver une autre personne pour ces heures, ce qui n'a rien d'évident : depuis plusieurs rentrées, il n'y a pas un professeur devant chaque classe.

- Dsden : il y a le calendrier des mutations à respecter.

* la dotation en moyens pour les lycées

- Dsden : pour les LP, tout part de la carte des formations. Dans le principe : l'existence d'une section engraine un volume d'heures, indépendamment de toute prévision d'élèves. L'effectif total est toutefois pris en compte et s'il est suffisant, il donne un peu plus de moyens.

- **FSU** : si on ne prend en compte que les sections, on devrait toujours avoir les mêmes dotations sans variation. On voit cependant des variations de $\pm 6h$.

- Dsden : les variations des LP s'expliquent car en Tle, les règles diffèrent un peu.

- **FSU** : à Sablé, on voit +19h sur la SEP, sans doute en lien avec une nouvelle formation. (Brevet National des Métiers Arts). Y aura-t-il l'an prochain une section BMA (Brevet Métiers d'Arts) et une BNMA ?

- Dsden : il y a bien création d'une nouvelle formation à la SEP de Raphael Elizé. Réponse en attente d'informations à prendre sur le terrain.

- **FSU** : souligne que les LP manquent aussi de moyens.

Premier exemple : l'IPS de Funay (80) est le même que celui des collèges qui lui envoient des élèves. Par exemple, l'IPS du collège J. Baker du Mans est de 80. => la FSU veut des lycées intégrés à l'Education prioritaire et obtenir, comme le collège J. Baker qui en relève, des moyens pour mieux prendre en charge un public défavorisé.

Second exemple : aux portes ouvertes du lycée Funay, pour une formation avec 18 places, le lycée accueillera 800 familles qui viennent se renseigner.

[d'où dans notre déclaration liminaire l'expression du besoin de créer des places supplémentaires pour une même formation afin que les élèves ne se retrouvent pas dans un cursus inadapté ou qui ne leur convienne pas]

e) Création de nouvelles structures

Implantation de 3 ULIS pour 2026 et création d'un dispositif DAR public (pour les élèves qui souffrent de troubles autistiques / un DAR privé existe déjà)

2 établissements où les CA doivent voter sous peu l'implantation d'une structure Ulis. Pour la 3^e ULIS, discussion toujours en cours et il faudra ensuite attendre le vote du CA.

- DAR : Dispositif d'Auto-Régulation. Ce DAR est en discussion avec un établissement (accessible au Mans et autour du Mans) et en attente du vote du CA. Il est créé en lien avec l'ARS qui donne les moyens pour un éducateur médico-éducatif. [Plus d'infos sur : <https://handicap.gouv.fr/les-dispositifs-dautoregulation>]

- FSU : apprécie les échanges au sein des établissements pour préparer l'implantation des dispositifs ULIS et DAR. On aimerait cependant un plan pluriannuel pour qu'on puisse respecter les seuls réglementaires (et non les seuils tolérés) car les personnels s'épuisent vite à la tâche. Et ces collèges épuisés retournent dans le milieu ordinaire. Un élève de plus, cela peut être une vraie dégradation de leurs conditions de travail. Par ailleurs, il est regrettable que la règle pour la création des structures ULIS est de prendre des heures sur les moyens du 1^{er} degré.

IV – Situations spécifiques de certains établissements

[« *Ajustements possibles en juin* » est la réponse standard de la Dsden quand on signale des manques. Très peu d'ajustements sont possibles.]

a) Les lycées

Lycée de la Flèche :

- FSU : hémorragie depuis 2 ans. On a moins 97h et moins 72 élèves. 4 fermetures de postes attendues pour la rentrée 2025 (Ecogestion, EPS, Physique Chimie, Anglais). Perte de divisions : moins 1 Seconde, moins 1 Première Générale, moins 1 Première STMG.

- Dsden : le pourtour de la Sarthe perd plus d'élèves qu'ailleurs.

- Cfdt : les 2 collèges de la Flèche perdent 1 division chacun.

- FSU : le lycée n'a pas de logement de fonction disponible pour l'infirmière et cette dernière se voit pourtant contrainte à des astreintes.

- Dsden : se renseigne sur cette dernière situation.

Lycée Le Mans Sud :

- FSU : perte d'une division liée à la baisse démographique : de 10 à 9. La moindre attractivité du lycée sur le Mans explique que la baisse démographique s'y concentre d'abord.

Cette perte de division entraîne la perte des 12h de marge d'autonomie. Elle est pour l'établissement, absolument essentielle pour plusieurs dispositifs.

Lycée de Mamers :

- FSU : une dotation reçue très insuffisante dans un contexte d'augmentation des effectifs. Elle ne permet pas de fonctionner et plusieurs postes sont menacés (Philosophie, Physique-Chimie, Anglais).

- Dsden : toujours attentive aux lycées ruraux. Contact pris avec le chef d'établissement.

Lycée de Sillé le Guillaume :

- **FSU** : moins 42h postes pour -19 élèves.

- Dsden : selon les niveaux, un lycée peut gagner ou perdre des niveaux et le tout se combine. Fermeture d'une Terminale.

Lycée Touchard

- **FSU** : comment s'explique la variation des moyens ?

- Dsden : moins 1 Première G en juin 2025 + 1 fermeture de Tle G = - 2 divisions. Ajout en juin 2025 d'une 3^e 1STI2D : tenir compte de cette montée en Tle STI2D.

b) les collèges

Les baisses démographiques fortes dans plusieurs collèges rendent la situation préoccupante.

- **FSU** : 18 collèges de moins de 300 élèves, 6 ont des pertes d'élèves importantes. Qu'est-ce que l'administration envisage ? Des seuils d'effectif critiques pour qu'un établissement fonctionne bien sont atteints.

- Dsden : une réflexion commencée qui doit se mener en partenariat avec le Département et les municipalités. Les points sont posés. Un observatoire des dynamiques rurales et territoriales est mis en place. La période électorale gèle les réflexions.

Sur les variations des divisions et les variations des dotations horaires par rapport à 2025.

- **FSU** : comment la perte d'une division en collège peut-elle entraîner une perte horaire supérieure à 30h ? Plusieurs collèges perdent une division et pourtant, on observe qu'elles ne perdent pas le même nombre d'heures et ce, avec des écarts très importants. Pourquoi ?

- **FSU** : au global sur les 56 collèges :

- fermetures de 16 divisions qui entraînent une baisse de ± 570 h => en moyenne, une division fermée engraine la perte de 36h.

- pour tous les établissements qui conservent le même nombre de divisions : baisse de 162h.

- 11 divisions créées : + 207h => en moyenne, une division créée apporte 19h.

La FSU ne comprend pas qu'une division ne corresponde pas à un volume horaire fixe.

- Dsden : il n'y a pas d'inégalité de traitement. Les réalités locales sont prises en compte. L'accompagnement pédagogique approfondi contribue aussi à ces variations.

Les cohortes au sein des établissements et entre établissements n'ont pas forcément le même niveau scolaire. Ainsi, fermer une division dans un collège sur un niveau spécifique ne concerne pas le même profil d'élèves qu'une division d'un autre niveau dans autre collège => 2 divisions fermées ne génèrent pas la même perte horaire.

[autre explication : en 2025, les DHG intégraient les heures pour les groupes de besoin. Pour 2026, quand un collège perd une division : sa dotation intègre une perte de division et la perte d'heures pour les groupes de besoin. Selon les résultats aux évaluations nationales, il a plus ou moins d'heures pour l'Accompagnement pédagogique. A l'inverse, un collège qui gagne une division en 2026 ne gagne pas forcément au global 30 heures. En 2025, sa dotation intégrait les groupes de besoin. Si elle était de 20h, en 2025, la dotation globale de 2026 n'augmente au total de 10h. C'est comme si les 20h pour les groupes de besoin se convertissaient en 20h de division sur les 30. Plus le ministère crée des dispositifs, plus il complique la compréhension et la gestion des DHG]

Collège Kennedy d'Allonnes :

- **FSU** : inquiétude avec une perte de 61 élèves. Qu'est-ce qui l'explique ? Le 1^{er} degré sur le secteur ne perd pas autant d'élèves que cela.

[il y a la régularisation d'une division de 3^e supplémentaire]

- Dsden : la baisse sur les 6^e n'est pas si importante que cela. Et il faut tenir compte de l'évolution de la population d'Allonnes. Les familles qui y vivent sont moins nombreuses à avoir des enfants en âge d'être scolarisés au collège.

- **FSU** : vraie fuite vers le collège privé de Pruillé-le-Chétif pour les familles des communes d'Etival et de Spay.

Collège de Beaumont sur Sarthe :

- **FSU** : moins 39,5h. Ils auront du mal à fonctionner avec 10 divisions. 11 comme pour l'année en cours permet un meilleur fonctionnement. Il manquerait 13 heures postes pour que cela fonctionne mieux et réduire les services partagés pour 5 disciplines. L'enseignante d'allemand est sur 3 établissements et la bilangue est menacée.

- Dsden : remercie la FSU pour la mise en lumière au CSAD de ces difficultés.

Collège de Bessé-sur-Braye :

- Unsа : inquiétude sur la pérennité au regard des effectifs.

- Dsden : elle est aussi préoccupée par cette situation.

- **FSU** : plus que 5 enseignants à temps plein et il manque une vingtaine heures postes pour bien fonctionner. Crainte des personnels sur la fermeture de leur établissement => difficile pour eux de se projeter, difficile d'imaginer des projets.

- Dsden : les craintes sont partagées et comprises.

Collèges de la Flèche (le Petit-Versaille et le Vieux-Chêne) :

- **FSU** : les 2 collèges perdent chacun 1 division. Les prévisions des effectifs semblent trop pessimistes. Les IPS de ces deux collèges génèrent des inquiétudes : avec une division de moins, ces deux collèges ne pourront pas offrir de bonnes conditions d'étude à de nombreux élèves issus de familles défavorisées.

- Dsden : la prévision se fait avec les services statistiques du rectorat, les services de la Dsden et les chefs d'établissement. Ajustements possibles en juin au regard de la situation.

Collège Berthelot du Mans :

- **FSU** : une division de 3^e en moins pour au total 4 élèves de moins. 28 élèves en moyenne par classe. Des classes aux effectifs très chargés depuis des années : les divisions disparaissent d'une année sur l'autre => pas d'amélioration de l'accueil des élèves. Des élèves en situation de handicap présents : avec 28-29 élèves par classe, accueillir 2 AESH pour suivre 2 élèves n'est pas possible faute d'espace. La dotation ne fonctionne pas : trop d'Hsa par rapport aux personnels présents => 3 postes perdus il y a deux ans. Pour 2025, un poste de Lettres et un de Mathématiques sont dans la balance. Au niveau des groupes : les salles de Sciences ne permettent pas d'accueillir plus de 24 élèves => dotation horaire insuffisante pour assurer les TP.

- Dsden : un regard attentif sera porté. Le travail de préparation de la rentrée se poursuit.

- FO : les prévisions d'effectif pour la rentrée 2025 étaient mauvaises. Si les prévisions pour la rentrée 2026 le sont aussi, on va vers la catastrophe.

Collège de la Suze-sur-Sarthe :

- FO : le ratio Elèves/Divisions est de 26,8 élèves par division. Le ratio frôle les 29 en 4^e. Cela joue sur le climat scolaire et l'établissement a connu un fait grave d'agression en 2025.
- FSU : en 5^e et en 4^e, au regard des seuils, le collège a 2 divisions en plus limitant le nombre d'élèves par classe. Pourquoi cela n'est-il pas reconduit ?
- Dsden : la fermeture de l'usine Valéo de La Suze a entraîné une diminution imprévue du nombre d'élèves en 5^e et en 4^e à la rentrée. Il n'était pas possible de retirer deux divisions en septembre.
[Le Snes 72 a constaté que la Dsden n'avait que 8 divisions pour pouvoir aider spécifiquement certains collèges. En fait, elle n'a pu volontairement utiliser que 6 d'entre elles]

Questions diverses de la FSU

Dsden : la FSU est la seule à avoir posé des questions diverses. La Dsden adresse donc ces conseils ou ces rappels à la FSU seule.

- La FSU pourrait réduire le nombre de ses questions et réserver celles qui portent sur des demandes à sa déclaration liminaire. De plus, ces demandes ne relèvent pas du champ du CSAD.
- Les questions diverses mettent les services en tension car elles mobilisent du temps de travail.
- Les questions doivent être précises pour obtenir des réponses précises.
- Les questions diverses ne font pas l'objet de débat ensuite : elles font l'objet d'une réponse.

[Nous vous laissons juges pour déterminer quelles questions méritent ces rappels mobilisés pour ne pas répondre directement à plusieurs de nos questions]

I – Précarité des agent.es

- Dsden : n'a pas à apporter de réponses à ces questions, même si elle estime aussi que leur contenu est important. Ces questions ne relèvent pas des compétences du CSAD.

1. Madame la Directrice, même si la PSC est une réforme protectrice en faveur des personnels, pourriez-vous faire remonter au Rectorat et au Ministère qu'elle ajoute une vraie contrainte financière pour les personnels les moins bien rémunérés de l'Éducation nationale ? La FSU souhaite pour y remédier davantage de solidarité dans le calcul des cotisations de la PSC.

- Dsden : préoccupation à faire remonter dans la déclaration liminaire. Cela serait plus facile. Mais la Dsden fera bien remonter notre observation.

- **FSU** : avance 2 raisons pour le faire en questions diverses.

Les demandes dans les déclarations liminaires n'obtiennent quasiment jamais de réponse. Donc on le fait sous forme de questions diverses.

Symboliquement, ce n'est pas la même chose. Une déclaration liminaire est lue devant une audience. Avec une question diverse, une demande est portée directement au représentant de notre employeur.

2. Au sein du département de la Sarthe, une communication pourrait-elle être faite pour informer de l'existence d'un service social à destination des personnels en cas de difficultés financières ?

- Dsden : le service social est académique et a une implantation dans le département. Il relève donc du Rectorat. Dès la rentrée, le service social de la Dsden transmet des flyers. Des informations existent aussi sur le site de l'académie.

Unanimité de toutes les parties pour reconnaître que les changements sur l'espace personnel du site académique ne facilitent pas les choses.

3. La FSU prend acte du refus des parlementaires de créer un corps pour les AESH. Mais cela ne doit pas dispenser ces derniers ainsi que le gouvernement de mettre fin à la précarité de nos collègues : traitement qui croit moins vite que le Smic ; au bout de 20 ans d'ancienneté, l'écart n'est que d'une centaine d'euros avec un collègue débutant. La Dsden pourrait-elle faire remonter au Rectorat et au Ministère l'absolue nécessité d'améliorer urgément et significativement leur grille de rémunération afin de sortir des agent.es de la précarité et de mettre fin au turnover ?

Dsden : préoccupation à faire remonter dans la déclaration liminaire. Mais la Dsden fera bien remonter la demande.

II – CSAD : instance

4. Madame la Directrice, pourrions-nous avoir un point d'étape de votre réflexion, communiquée au CSAD du 26 juin 2025, sur l'évolution du calendrier des instances ?

- Dsden : a bien pris acte de notre demande d'avoir des informations précises sur la rentrée. Habituellement le CSAD SD se tient en juin, les BMP sont au coeur des échanges. Compte-tenu des calendriers actuels, en juin, la Dsden n'avait pas encore connaissance de tous les moyens. 2 hypothèses, sans vouloir ajouter une instance, car les services de la Dsden sont très mobilisés : soit le CSAD de juin est décalé en juillet pour avoir plus d'informations (nombre AED, IMP, moyens vraiment distribués aux établissement), soit un CSAD de rentrée dans la 2^e quinzaine de septembre. Ces propositions respectent la période de travail des personnels.

- FSU : le CSAD se tient déjà de temps en temps début juillet. Et il existait par le passé un CSAD de rentrée. La FSU ne voit pas d'objection pour le CSAD placé en début juillet mais souhaite prendre le temps de la réflexion avant de donner sa réponse.

5. Au CSAD du 26 juin 2025, la question suivante avait fait l'objet d'une argumentation pour ne pas y répondre : « Quelles sont les principales difficultés qui ont marqué le fonctionnement des collèges et lycées sarthois durant l'année scolaire 2024-2025 ? Quelles sont les principales avancées qui ont amélioré le fonctionnement des collèges et lycées sarthois ? ».

Serait-il possible que ces questions, propices à des échanges constructifs pour partager un regard sur l'École en Sarthe, fassent l'objet d'un point à l'ordre du jour lors d'un CSAD ?

- Dsden : les freins qui défavorisent ou les leviers qui favorisent le fonctionnement des établissements sont échangés dans les débats actuellement. Il n'y a pas besoin de débattre spécifiquement sur cela.

- FSU : ces thématiques relèvent bien du champs du CSAD. Nous avons indiqué qu'un compromis se construisait sur un constat partagé dans notre déclaration liminaire d'où ce besoin d'échanger. De plus, il est nécessaire d'avoir un regard rétrospectif, ce que ne permettent pas des échanges sur d'autres thèmes en CSAD. Et, déformation professionnelle, pour plus de clarté, on se consacre sur une seule thématique : on ne parle pas d'une question au milieu d'une réunion dont l'objet porte sur la préparation de la rentrée. Et la demande d'un CSAD de rentrée se justifie : libre de la préparation de la rentrée, un tel CSAD serait propice à aborder des problématiques importantes qu'on délaisse pris dans les contraintes des calendriers.

[La Dsden ne veut vraiment pas aborder la question de ce qui favorise ou non le fonctionnement de l'Ecole en Sarthe. Ce refus de débattre nous semble le marqueur d'une crainte de la Dsden : face au constat qui serait dressé, nous serions en position de force ! Et si elle le craint, c'est bien parce qu'elle sait que le constat serait terrible et qu'elle n'aurait rien à défendre. Le Snés-Fsu et le Snés 72 a donc déjà gagné la bataille qui empêche le pouvoir de masquer l'état de l'Ecole ! Cela n'ouvre-t-il pas la perspective de la grande victoire tant attendue si nous nous mobilisons tous et toutes ?

6. Un CSAD Second degré de rentrée pourrait-il se tenir en septembre 2026 ?
Réponse dans la question 4.

III – Second degré

7. Ce 29 janvier 2026 représente la réunion de rentrée pour les représentant.es des personnels du Second degré. Pour les lycées publics de la Sarthe, combien de lycéen.nes ont rencontré des difficultés pour intégrer dès le 1^{er} septembre un lycée ou une filière ?

- Dsden : aucun élève sans solution au 1^{er} septembre comme dit au CDEN en novembre 2025, même si, parfois, il s'agit du voeu 3 ou 4 des élèves. Des élèves de plus de 16 ans sont suivis par les dispositifs contre le décrochage scolaire : les directeurs de CIO cherchent avec eux des solutions.

8. Dans les collèges et lycées, nous constatons que le tout numérique pour les démarches d'inscription et d'orientation génère un travail supplémentaire de contrôle et de suivi pour les personnels de la scolarité, de la vie scolaire, de la direction et les professeurs principaux. Cela signifie aussi que toutes les familles ne sont pas à l'aise avec ces démarches en ligne. Une évaluation du tout numérique avec les établissements pourrait-elle être menée ?

- Dsden : constat partagé sur des familles non à l'aise avec le tout numérique. Un certain nombre de collèges mettent à disposition un ordinateur avec un accompagnateur. Les smartphones sont bien limitant. Deux services académiques peuvent faire le travail d'évaluation : la Dram et la Drasi. L'inspection générale fait aussi de nombreux rapports. Les CIO accompagnent aussi les familles lors des rendez-vous.

9. Quels sont, à ce jour, pour les collèges et pour tous les types de lycées, les besoins en remplacement des professeurs qui ne sont pas satisfaits ? Quelles sont les disciplines concernées ?

- Dsden : au 3 février, 96 % des suppléances sont assurées. Les disciplines les plus concernées par des demandes non pourvues : SVT, Arts plastiques, Math-Physiques, Lettres-Histoire, Lettres modernes (+ des disciplines très spécifiques en LP). Les suppléances non pourvues sont souvent liées au congés maladie où la mise en place du remplacement n'est pas toujours facile à faire.

10. Une réflexion pourrait-elle être menée avec les représentant.es élu.es des personnels pour fixer le nombre maximal d'élèves suivis par un.e AESH, dans l'intérêt des élèves et pour qu'un Service public de qualité puisse être rendu par nos collègues ?

- Dsden : 1275 AESH en activité. Un travail « d'appariement » (mot prononcé avec bcp de précaution pour ne pas heurter) est fait entre les besoins des élèves et les AESH disponibles sur le Pial. C'est un travail fin en fonction des possibilités des EDT élèves et des EDT des AESH. Ce sont des accompagnements mutualisés faits sur le terrain avec une moyenne de 6 à 8 élèves suivis. C'est souvent un peu moins. Pour certaines situations, il peut y avoir plus d'élèves accompagnés. La réflexion est menée par Pial, en fonction des AESH disponibles et des besoins.

11. Pour la rentrée 2026, la Dsden de la Sarthe a-t-elle fait remonter au Rectorat et au Ministère des demandes de moyens spécifiques ? Si oui, quelles ont été ces demandes et pour satisfaire quels besoins ?

- Dsden : a demandé et obtenu l'implantation de 3 ULIS et d'un DAR.

- **FSU** : la Sarthe est structurellement déficitaire en directeurs de Segpa. Ces personnels sont pourtant essentiels.

12. Articles R421-2 et R420-20 du Code de l'Education : lors des C.A. à venir dans les EPLE pour déterminer l'emploi de la DHG, pourriez-vous, Madame la Directrice, rappeler aux personnels de direction qu'ils doivent réglementairement soumettre aux votes des C.A. la structure et le TRMD ?

- Dsden : c'est rappelé à chaque établissement dans le cas du dialogue de gestion pour pouvoir remonter les créations et les suppressions. La répartition doit être faite. C'est rappelé dans la circulaire. La remontée via une application dédiée des TRM doit se faire durant les congés scolaires (25 février).

TRMD : répartition des heures par discipline (heures de besoin, heures apportées + besoins BMP).

13. En Sarthe, quels collèges seront concernés par le plan « 800 collèges » ?

- Dsden : c'est désormais le plan des « collèges en progrès ». Le pilotage est fait par la Rectrice qui ne veut pas dévoiler la liste au public pour ne pas stigmatiser les collèges concernés. Elle communiquera la liste directement. Ces collèges sont au nombre de 5.

- **FSU** : fait la remarque qu'il faut cesser avec les dénominations « collèges en progrès » qui ne disent rien de la réalité et qui donc la nient. La réalité de ces collèges est d'accueillir un public défavorisé, paupérisé.

[L'argument de la stigmatisation est étonnante. Appartenir à cette liste serait-il plus stigmatisant que d'appartenir à l'Education prioritaire ? Dans ce cas, il aurait été plus simple d'intégrer de nouveaux établissements à l'Education prioritaire. Mais le faire ne reviendrait-il pas à admettre que pendant plusieurs années, les élèves de ces établissements n'auraient pas eu les conditions de scolarité à la hauteur de leurs besoins ?]

14. Le CAP Menuisier du lycée Funay-Hélène Bouché ouvrira à la rentrée prochaine avec un effectif de 12 élèves, suite au dépôt d'une fiche RSST et à votre rencontre avec les enseignant.es. Qu'en est-il des autres CAP qui ouvrent avec des effectifs de 15 élèves, alors même qu'ils accueillent un public très spécifique, pour lequel très peu d'élèves sont issus d'une classe de troisième générale ?

Ces effectifs à 15 ne permettent pas un accompagnement adapté des élèves présentant de grandes difficultés, comme ils devraient pouvoir en bénéficier. En EREA, pour un public pourtant très similaire, ces mêmes CAP ouvrent avec des effectifs de 8 élèves.

Avez-vous fait part de cette problématique majeure au Rectorat ?
Quelle a été leur réponse ?

- Dsden : les problématiques d'espace et de sécurité ont entraîné une dérogation pour réduire à 12 élèves (cela ne sera pas une future règle). Cela ne veut pas dire que l'enseignement en CAP est simple. L'administration sait entendre des demandes spécifiques.

- FSU : on a des CAP à 15 là où les IPS sont les plus faibles avec des élèves allophones, avec des élèves issus des ULIS et SEGPA (mêmes publics que les EREA où les sections sont à 8 élèves).

IV – Bâti scolaire

15. La vague de froid des dernières vacances a montré combien les collèges et lycées pouvaient être vulnérables. Plusieurs établissements ont été obligés de renvoyer les élèves. L'étude minutieuse des PV des instances des EPLE aurait-elle permis d'anticiper ces incidents en demandant des interventions préventives aux collectivités territoriales ?

- Dsden : point fait avec le Conseil départemental. Les raisons étaient diverses et pas toujours anticipables. Ils ne nous semblent pas que des indices aient été massivement identifiés dans les procès-verbaux et dans les questions diverses des CA. Les PV sont d'abord destinés au contrôle de légalité.

- La Dsden peut obtenir des informations lors des réunions avec le Conseil départemental. En janvier, la collectivité a été surprise par certains incidents.

16. Quand les collèges et lycées publics de la Sarthe auront-ils tous un appariement code UAI avec les codes ID-RNB ? Ou, dit de façon moins technique, quand toutes les informations de tous les bâtiments qui composent les collèges et lycées (base Référentiel National des Bâtiments) seront-elles accessibles à la Dsden ?

Dsden : pas de réponse à la question. A poser à la collectivité territoriale.

17. La Dsden a-t-elle déjà imaginé des projets liés au bâti scolaire qui ne pourront être facilement réalisés qu'une fois l'appariement UAI/ID-RNB finalisé ? Si oui, quels sont-ils ?

Dsden : pas de réponse à la question. A poser à la collectivité territoriale.

[Les réponses apportées aux questions 16 et 17 confirment que la Dsden se décharge complètement de ses responsabilités en tant qu'employeur sur les conditions de travail et d'étude.

- ID-RNB : il existe un registre national des bâtiments. Ils ont tous un ID. Un établissement scolaire dispose d'un code UAI et de plusieurs bâtiments répertoriés dans la base RNB par les collectivités.

L'appariement UAI/ID-RNB permettrait à la Dsden de choisir un établissement et de voir les données de tous les bâtiments qui le composent.

- La saisie dans un mot de recherche de « UAI/ID-RNB » amène directement là : <https://rnb.beta.gouv.fr/blog/ministere-de-leducation-adopte-id-rnb>

Que la Dsden de la Sarthe ne s'approprie pas une politique portée par son Ministère est choquant. En refusant de nous répondre, la Dsden montre qu'elle ne mesure pas l'étendue de ses obligations de moyen et de résultat en matière de santé et sécurité au travail. Préserver la santé des personnels ne peut être à demi-fait !]